

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

84/175 du 18/02/84 MO/AD.
III) ECRET N° _____ /MTPCUH/RNTP
portant promotion à trois (3) ans au
titre de l'année 1982 des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A
hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics)

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n° 83/816 _____ /MTPCUH/RNTP du 7 Novembre 1983 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

DG/RNTP.-

BFP

F-3-

DCF.-

SECRET :

ARTICLE 1er.- Sont promus à trois(3) ans au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques(Travaux Publics) dont les noms suivent

INGENIEURS

Au 3ème échelon

- MBILA Norbert p/c du 02/12/83, DCUH Brazzaville -
- MBEMBA Eugène p/c du 08/12/83, Direction de l'Environnement à Brazzaville.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à partir du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Février 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Travaux Publics
de la Construction de l'Urbanisme
et de l'Habitat,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Commandant Bénédicte MOUNGUELE-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossetoumba-LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO MATSICHA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC	1	- SGCM/BC	3
- MTPCUH	2	- DFP	2
- DB	2	- DCF	2
- DG/RNTP	30	- DCUH	2
- Direct. Envir	2	- Dossiers	6
- Intéressés	2		